

Les 27, 28 et 29 Juin 2016, s'est tenue à l'Hôtel Palm Beach à Ouagadougou, Burkina Faso, l'atelier régional d'examen et de validation de la note conceptuelle de la phase 2 du Programme de Développement et de Gestion Durable des Ressources en Eau et des Ecosystèmes du Bassin du Niger (PDREGDE APL 2B).

Y ont pris part :

- Les représentants des Etats membres de l'ABN;
- le Président de la Coordination Régionale des Usagers et Usagères des Ressources Naturelles du bassin du fleuve Niger (CRU);
- le Président de la Coordination Nationale des Usagers et Usagères des Ressources Naturelles du bassin du fleuve Niger (CNU) du Burkina Faso;
- le Représentant de la Banque mondiale;
- les représentants des structures suivantes: le Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER), Agence Nationale d'Exécution du PDREGDE APL1 (ANE) du Bénin ;l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER), ANE du Mali ;la Direction Générale du Génie Rural (DGGR), ANE du Niger ; l'Unité de Gestion du Projet (TCN/PMU), ANE du Nigéria et Mainstream Energy Solution Limited (MESL), Nigéria) ; et
- les cadres du Secrétariat Exécutif de l'ABN.

La cérémonie d'ouverture était présidée par Monsieur Amidou SAVADOGO, Conseiller Technique, représentant le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, Ministre de tutelle de l'ABN au Burkina Faso. Elle a été marquée par trois (03) interventions.

Une cérémonie de reconnaissance aux l'endroit de Monsieur Emmanuel NIKIEMA, chargé du programme a été organisée pour son engagement personnel et sa bonne collaboration en faveur de la réussite du Programme DREGDE. Cette cérémonie a été ponctuée par : (i) la projection d'un film réalisé en son honneur et (ii) la remise d'un témoignage de satisfaction ainsi qu'un tableau symbolique de l'ABN.

Au cours des travaux, l'atelier a félicité le Secrétariat Exécutif de l'ABN et la Coordination Régional du PDREGDE pour la qualité de l'exposé et de la Note Conceptuelle soumise à son examen pour validation. Toutefois, l'atelier a fait des observations et des commentaires sur le fond dans le but de contribuer à l'amélioration de la Note Conceptuelle.

Aux termes des échanges, le schéma institutionnel proposé a été validé. Il a été d'affiner le schéma et les rôles des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme lors de la préparation.

Au terme des travaux, l'atelier a formulé les recommandations suivantes :

Recommandation n°1 : relative à la réallocation des reliquats des financements du PDREGDE APL 1 au fonds de préparation du PDREGDE APL 2B

-Se fondant sur la nécessité d'anticiper le processus de préparation de l'APL 2B qui, comme convenu lors du lancement de l'APL 1 en 2007, couvrira l'ensemble des neuf (09) Etats membres,

L'atelier recommande au Secrétariat Exécutif de l'ABN d'adresser une requête à la Banque mondiale aux fins de réallouer les reliquats des financements du PDREGDE APL 1 du Bénin

(IDA 43420) ; du Mali (IDA 43430) ; du Niger (IDA H3200) et du Nigeria (IDA 43480) au fonds de préparation du PDREGDE APL 2B.

A cette requête sera annexé l'Accord du Ministre autorisé de chaque pays bénéficiaire relatif à l'utilisation de ces fonds en question pour accélérer la préparation du PDREDGE APL 2B.

Recommandation n°2 : relative à la transmission des actions à inscrire à l'APL 2B au Secrétariat Exécutif de l'ABN par les Etats membres au plus tard le 15 juillet 2016

-Afin d'éviter l'inscription à l'APL 2B d'actions ayant déjà fait l'objet de financement, d'une part, et d'éventuels doublons avec le PIDACC/BN, d'autre part ;

L'atelier recommande aux SFN/ABN de transmettre à l'ABN, par lettre du Ministre de tutelle, les actions à inscrire dans la Note conceptuelle au plus tard le 15 juillet 2016. Ces actions proposées doivent être issues du PO-PIC tel qu'adopté par le 11ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN. Passé ce délai, les actions proposées dans la Note conceptuelle seront maintenues pour la suite du processus.



Photo de famille des participants à l'atelier.



Remise de l'attestation de reconnaissance par Mme le Secrétaire Exécutif



Remise du tableau par M le Conseiller Technique du Ministre de tutelle.